

L'UNESCO ET LA COMMUNICATION

Poursuivre les efforts en vue d'une concentration accrue des activités, dans un souci d'efficacité, d'utilisation optimale des ressources et en tenant compte des contraintes financière résultant du retrait de trois Etats membre, telle est la principalement recommandation du conseil exécutif qui, au terme de sa 125eme session de quatre semaines, a approuvé le 8 octobre 1986, un ensemble d'orientations devant guider le Directeur général de l'Unesco dans la préparation du programme des activités de l'organisation pour l'exercice biennal 1988-1989.

S'agissant de la communication, le conseil, tout en réaffirmant l'importance que l'Unesco attache à la liberté de la presse met l'accent sur le développement des moyens de communication, en particulier dans les pays en développement le conseil estime qu'une "haute priorité" devrait être accordée à la formation et au perfectionnement des personnels de la communication.

Le conseil également insisté sur "l'attention accrue" à prêter aux activités à caractère scientifique comme, par exemple, l'enseignement des sciences et de la technologie, la formation des spécialistes dans ces domaines, ainsi que sur l'importance capitale qu'il convient d'accorder à la mobilisation des ressources humaines dans le cadre du développement. Au sujet de la culture, le conseil recommande "qu'une priorité accrue soit accordée aux activités relatives à la sauvegarde du patrimoine culturel".

Nouvel ordre international de l'information du 20 au 23 octobre 1986 les travaux du 10ème congrès de l'O.I.J. (Organisation Internationale des Journalistes) se sont déroulés à Sofia en présence de 500 délégués de 121 pays, sont l'UJEI (Union des Journalistes Ecrivains et Interprètes Algériens).

Trois points étaient inscrits à l'ordre du jour de cette rencontre. Il s'agit de la paix et de la sécurité dans le monde, le nouvel ordre international de l'information et les tâches professionnelles urgentes. Pour ce faire des groupes de travail ont été constitués.

Les travaux ont été consacrées exclusivement aux réunions des groupes de travail. S'agissant du nouvel ordre international de l'information les participants ont recommandé la nécessité d'instaurer un équilibre de l'information entre les pays développés et ceux du Tiers Monde. Pour y parvenir, les pays en voie de développement, doivent avant tout renforcer la coopération liant leurs différents Etats. Autrement dit une coopération sud-sud et ce par l'échange régulier d'information par le biais d'agences de presse. APS a été cité par le représentant de l'U.J.E.L. cette agence a établi une large coopération avec différentes agences du monde arabe, d'Afrique, de l'Europe de l'Est, d'Amérique Latine et d'Asie. Elle a par ailleurs procédé à l'ouverture de nombreux bureaux dans différents points du globe et dont les plus récents ont été Mexico, New-Delhi, Hararé et Londres.

La mise en service du pool des agences de presse des pays non-alignés à Cuba et de l'agence Panafricaine, la "PANA", à Dakar a contribué à atténuer ce déséquilibre. Mais cela disposent les mass-médias occidentaux. Il faudra en conséquence songer, souli-

gnent les membres de cette même commission, à renforcer la coopération établie dans ce domaine précis, celui de l'information entre les pays en voie de développement et les Etats progressistes.

Le nouvel ordre international de l'information a constitué la préoccupation majeure des participants à ce congrès particulièrement ceux des pays du Tiers Monde. Cela s'explique par la forte participation de délégués – près d'une centaine – à ce groupe de travail.

Quant aux travaux de la commission, des tâches professionnelles urgentes, les débats ont été axés essentiellement sur trois chapitres.

– L'introduction de la technologie et son impact favorable sur les moyens d'information des pays en voie de développement.

– La liberté de la fonction de journaliste dans les pays en lutte contre le sionisme, l'apartheid et le fascisme. Il s'agit du cas des journalistes palestiniens. De l'Afrique australe, du Chili et du Salvador.

– La formation professionnelle : des stages de perfectionnement sont organisés par différents instituts de l'OIJ à l'intention des journalistes de nombre de pays du Tiers Monde.

A l'issue des travaux de ce congrès, il a été procédé à l'élection des nouveaux membres des différentes instances de l'OIJ parmi lesquels figure au Comité exécutif, le représentant de l'UJEL.

Le professeur Kaade Nordenstreng (Finlandais) et M. Jiri Kubka (Tchécoslovaque) ont été reconduits dans leurs fonctions respectives de président et secrétaire général de l'organisation.

Signature d'un accord de coopération entre l'UNESCO et le pool des Agences de presse des pays non-alignés

Le Directeur général de l'Unesco, et le Président du Comité de coordination du Pool des agences de presse des non-alignés, ont signé, le 3 octobre 1986, au siège de l'organisation à Paris, un accord de coopération conformément à une décision adoptée par le Conseil exécutif.

Aux termes de l'accord, l'Unesco et le Pool établiront entre eux des liens de coopération portant sur toutes les questions des domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication et entrant dans le cadre des tâches et des activités analogues des deux organisations. Celles-ci procéderont d'autre part à des consultations spéciales afin de choisir les moyens les plus propres à assurer l'efficacité de leurs activités respectives dans les domaines d'intérêt commun. En outre, chacune des deux organisations pourra demander à l'autre de lui apporter une aide pour l'étude technique des questions d'intérêt commun.

Dans le cadre de la coopération avec le Pool, l'Unesco et le Département de l'Information des Nations Unies, devraient collaborer et aider le Pool, dans la limite des ressources disponibles, à l'élaboration et l'exécution d'un plan relatif à la mise en place d'un réseau de communication intégré et de centres régionaux de données et de communication.

L'Unesco et le Département de l'Information des Nations Unies aideront le pool à organiser des stages d'études, pour familiariser les agences de presse des pays en

développement avec les techniques modernes pertinentes et afin de normaliser les méthodes d'enseignement et les programmes, et à publier des manuels de formation en diverses langues à l'intention des centres de formation du Pool.

Union Internationale des Télécommunications Institutions spécialisée des nations unies pour les télécommunications

Première session de la Conférence de radiodiffusion pour l'Afrique et les pays voisins.

La première session de la Conférence administrative régionale des radiocommunications chargée de la planification de la radiodiffusion télévisuelle en ondes métriques et décimétriques dans la zone africaine de radiodiffusion et pays voisins, AFBC (1), a eu lieu du 22 septembre au 9.10.86 au centre international de conférences Kenyattan.

Quelques 190 délégués venus de 49 pays (47 participants et 2 observateurs) ont participé à cette conférence convoquée par l'Union internationale des télécommunications, conformément à la résolution No 509 de la conférence administrative mondiale des radiocommunications de 1979, à la résolution No 1 de la conférence de plénipotentiaires de l'UIT (Nairobi, 1982) et à la résolution No 914 du conseil d'administration. En outre, étaient présents des représentants des Nations Unies, de l'organisation de l'aviation civil international (OACI), de l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Union panafricaine des télécommunications (UPAT), du Conseil de coopération du Golfe pour les pays arabes (GCC), de Gulfvision, de l'Union des radiodiffusions et télévisions nationales d'Afrique (URTNA) et de l'Union internationale des radioamateurs (IARU).

Les tendances de l'aide du PIDC depuis sa création.

Le grand nombre de projets soumis au conseil intergouvernemental du PIDC depuis sa création montre d'une part l'immense besoin des pays en développement de créer ou de renforcer les infrastructures nécessaires à la communication pour aider à la mise en œuvre de ces projets.

Plus du tiers des projets soumis au PIDC concernent les programmes et les centres de formation et de recherche visant à développer les ressources humaines et 42% des projets ont pour objectif le développement des grands moyens d'information tels que la radio-télédiffusion, les agences de presse et les journaux.

Enfin, l'Afrique paraît être la région ayant le plus grand besoin de développer ses systèmes de communication.

Dans les projets approuvés par le PIDC 20 sont en cours d'exécution, comme le Centre de formation de l'Union de radiodiffusion des Etats Arabes; la coopération pour l'échange de films et de programmes vidéos en Asie et dans le Pacifique; la participation des médias à la promotion de la santé publique et de la nutrition dans les régions du Pacifique, le Centre de formation pour le développement et de la création d'images à l'intention des divers médias; la formation et l'organisation des carrières dans le domaine de la communication pour les femmes en Afrique; et le rapport périodique sur l'état de la communication dans le monde. Ce dernier projet, très attendu par les professionnels et chercheurs de la communication, permettra tout à la fois de s'informer de la situation des différents pays en matière de communication et d'avoir un outil de travail et de décisions, opérationnel pour les chercheurs et les décideurs.

Pour sa réalisation, l'Union Internationale de Télécommunication (UIT) a assuré le PIDC de son concours.

Sur ce point précis, le président du conseil intergouvernemental du PIDC a souligné, dans son rapport sur les activités du Bureau depuis la VIème session, la solidarité, désormais effective entre les diverses institutions des Nations Unies les nombreux projets exécutés par l'Union Postale Universelle (UPU), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ou l'IUT, sous l'égide du PIDC...

– Formation et organisation des carrières dans le domaine de la communication pour les femmes en Afrique.

Connaitre les préoccupations et les problèmes des femmes en Afrique est nécessaire pour développer leur participation au développement national. Les médias peuvent y contribuer, d'où l'initiative du PIDC d'assurer une formation spécialisée aux femmes travaillant dans ce secteur en Afrique. Cette formation a débuté après la conférence mondiale de la décennie des Nations Unies pour la femme à Nairobi.

– "La femme africaine et les médias gestion des organismes des médias et formation" (16 août 1985 : Ecole supérieure des sciences et techniques de l'information (ESSTI) de l'université de Yaoundé-Caméroun).

– "La formation des formatrices dans le domaine de la communication" (du 22 octobre au 2 novembre 1985 : Média Training Centre (CETA) de Nairobi-Kenya).

– "Les femmes dans la gestion des médias" (du 17 au 28 février 1986 : au CETA, Nairobi-Kenya).

Trois cours en 1986 : "la formation des femmes dans la production de programmes vidéo et de télévision" (du 19 au 30 mai au CETA).

– "Formation dans le domaine de la production de programmes vidéo et de télévision" (ESSIT).

– "Formation des formateurs en matière de communication" (ESSIT).

Le PIDC à travers cette formation :

– Développée la compétence professionnelle des femmes dans le secteur des médias, par tous les types de formation, y compris dans les domaines techniques de la radiodiffusion;

– Fait comprendre le pouvoir qu'ont les médias de modifier les attitudes envers les femmes;

– Sensibiliser l'opinion aux problèmes de la femme;

– Offrir aux femmes travaillant dans les médias l'occasion de déterminer comment elles pourraient utiliser le mieux les médias pour promouvoir le rôle de la femme dans leurs pays respectifs;

– Produire des programmes de médias dans les langues locales à l'intention des femmes vivant en milieu tant urbain que rural;

– Familiariser les professionnelles des médias avec l'utilisation et l'entretien du matériel portatif léger de reportage;

- Encourager et promouvoir les activités des associations régionales et nationales de femmes travaillant dans les médias.

Ronde pour la planification et l'échange en matière de communication arabe.

Les Etats Arabes possèdent, avec Arabsat, lancé durant le premier semestre 1985, le premier réseau de télécommunication par satellite qui ait jamais été créé dans cette région la contribution du PIDC à cette entreprise a été particulièrement active. Elle a permis essentiellement :

- L'achat de matériel destiné au centre d'échange de nouvelles et d'émissions télévisées de l'Union de radiodiffusion des Etats Arabes (ASBU).
- Le recrutement, pour le siège de l'ASBU à Alger, d'un coordinateur qui devrait donner des conseils sur les mesures préparatoires à l'utilisation d'Arabsat à des fins de radiodiffusion;
- La réunion de deux groupes de travail composés d'experts chargés d'élaborer des plans relatifs aux expériences d'échange de nouvelles et d'émissions par satellites;
- La réalisation, la traduction et la publication d'études sur l'utilisation de satellite aux fins de la radiodiffusion dans d'autres régions du monde ainsi que dans la région des Etats Arabes elle-même;
- L'établissement des modèles de recherche concernant la préparation, l'exécution et l'évaluation de la période expérimentale des échanges, etc;
- Le concours du PIDC a été sollicité pour la poursuite des plans relatifs aux échanges de nouvelles et d'émissions télévisées, la première expérimentation d'Arabsat.

Le PIDC produira un rapport tous les deux ans sur l'état de développement de la communication dans le monde.

La VIIème session du Conseil du PIDC (janvier 1986, Paris) a adopté le projet de faire publier par l'UNESCO tous les deux ans un rapport périodique sur l'état de la communication dans le monde dont les objectifs seront :

- D'être un instrument d'analyse concret et pratique pour l'élaboration des plans et la prise de décisions dans le domaine du développement de la communication;
- De mettre à la disposition de la recherche et des programmes opérationnels une base de données régulièrement mise à jour;
- Et d'accroître la compréhension et la connaissance de la situation réelle de différents pays et régions en matière de communication et d'information.

Ce rapport pourra servir d'instrument de travail pour :

- Les responsables des planifications politiques et des décisions dans le domaine de la communication;
- Les administrateurs et professionnels de la communication;
- Les professeurs et enseignants en communication;
- Les étudiants et les chercheurs dans les domaines de la communication et du développement;
- Les entreprises et les services de communication;
- Le public en général.

Le rapport comportera deux parties :

- Une première partie composée uniquement de données statistiques, avec des notes explicatives sur l'origine la fiabilité et la comparabilité des données fournies;
- Une seconde partie comportant un certain nombre d'informations de référence supplémentaires, des données d'orientation, des sources bibliographiques, etc, et un certain degré d'analyse et de commentaires sur les tendances.

TELECOM 87, cinquième exposition mondiale des télécommunications, Genève du 20 au 27 Octobre 1987.

Cette manifestation, de loin la plus universelle de la branche, est organisée par l'union internationale des télécommunications.

Plutôt que de créer une conférence supplémentaire vouée aux questions intéressant les utilisateurs il a été décidé de consacrer une attention particulière à la questions des PVD au sein de chacun des volets existants du Forum, à savoir les volets technologique, économique-politique et juridique.

Particulièrement l'évolution technologique qui crée un besoin important pour l'étude des aspects juridiques qui en découlent. Les télécommunications se trouvent en effet de plus en plus imbriquées dans d'autres domaines, traversent de plus en plus de frontières, voient se développer de nouveaux services, cependant que s'estompent les frontières entre les fonctions traditionnelles des diffuseurs d'images et d'informations d'un côté et, de l'autre côté, les fournisseurs de services de télécommunications.

Quelles sont les implications juridiques des cette évolution? Où se situent et se répartissent les responsabilités? Comment mesure l'impact économique des télécommunications? Sur ce dernier sujet, en particulier, afin de faire progresser la compréhension des phénomènes qui font que les télécommunications sont un facteur de développement pour fier les priorités d'un plan de développement, il faut tout d'abord que l'UIT remplisse ses quatre fonctions fondamentales qui sont :

- **La réglementation**, qui se fait au sein de conférences ayant pour but de mettre au point de nouveaux traités ou des accords spéciaux en matière de planification et d'exploitation de services, y compris la radiodiffusion et la télévision;

- **La normalisation**, il est essentiel de déboucher, à partir des résultats de la recherche scientifique et technologique, sur les normes pratiques qui permettent l'application des produits ou des systèmes sur le plan international. Ce travail est indispensable pour permettre ensuite le fonctionnement du marché des télécommunication, mais le monopole des pays développés reste trop marqué;

- **La coordination**, qui s'effectue au niveau quotidien, hebdomadaire, mensuel et biennuel au sein des structures de l'UIT, fonction importante pour éviter les interférences entre les divers systèmes nationaux ou internationaux et pour vérifier la conformité des opérations examinées aux réglementations internationales. Ce travail revêt une importance particulière dans le domaines où des vies dépendent du bon fonctionnement de télécommunications, comme par exemple les transports maritimes ou aéronautiques;

- Enfin la quatrième fonction consiste à contribuer au développement des télécommunications, tant au niveau pratique qu'à celui des infrastructures.